



KYMA FORMATION

Fiche programme Qualiopi

Module : Protection sociale et assurance du dirigeant (incluant l'arrêt Musel)

Durée : 7 h (journée complète)

Tarif : 800 € HT

Format : Présentiel – Inter / Intra-entreprise

Nombre de participants : 6 à 15 personnes

Lieu :

Date :

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

1. Identifier les différences de protection sociale selon le **statut du dirigeant** (TNS, assimilé salarié, gérant majoritaire, président de SAS).
 2. Analyser les **risques personnels, professionnels et financiers** non couverts par les régimes obligatoires.
 3. Comprendre les **mécanismes de prévoyance complémentaire et d'assurance-emprunteur**, y compris les implications de l'**arrêt Musel**.
 4. Mettre en place une **stratégie de couverture globale et fiscalement efficiente** adaptée à son statut et à son entreprise.
-

Contenu de la formation

1. Introduction : pourquoi la protection sociale du dirigeant est un enjeu stratégique

- Les conséquences d'une mauvaise couverture sur l'entreprise et le patrimoine.

KYMA FORMATION

N° SIRET : 938 525 946 00027

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture de région BRETAGNE sous le n° 53351254735. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.

En cours de certification QUALIOPI

- Le cadre légal et les obligations minimales de couverture.

2. Statuts juridiques et impact sur la protection sociale

- Régimes applicables selon le statut : TNS vs assimilé salarié.
- Différences de cotisations et de prestations.
- Rattachement aux caisses : CPAM, SSI, URSSAF, CIPAV, etc.

3. Couverture obligatoire et ses limites

- Retraite, maladie, maternité/paternité, invalidité, décès.
- Analyse chiffrée : ce que le régime de base ne couvre pas.
- Les “angles morts” de la protection du dirigeant.

4. Compléments indispensables

- Prévoyance complémentaire (arrêt de travail, invalidité, décès).
- Retraite complémentaire et dispositifs d'épargne (PER, PERO, contrats Madelin).
- Fiscalité et déductibilité des cotisations.

5. Focus sur les assurances-emprunteur et l'arrêt Musel

- Comprendre le principe de la **clause de séquestre Musel** et sa portée juridique.
- Différences entre assurance personnelle et assurance au profit de la société.
- Risques patrimoniaux et fiscaux en l'absence de clause Musel.
- Étude pratique d'un montage d'assurance-prêt conforme.

6. Protection de l'entreprise et du patrimoine

- Contrats “homme-clé”, assurance perte d'exploitation.
- Articulation entre assurance-prêt, prévoyance et couverture du dirigeant.
- Anticiper les conséquences successoriales et fiscales d'un sinistre.

7. Audit de sa couverture et plan d'action

- Grille d'audit : analyser sa protection actuelle.
- Définir ses priorités (revenus, prévoyance, retraite, transmission).

KYMA FORMATION

N° SIRET : 938 525 946 00027

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture de région BRETAGNE sous le n° 53351254735. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

En cours de certification QUALIOPI

- Élaborer une stratégie globale de sécurisation.
-

Cas pratiques et échanges

- Étude de cas : comparaison entre deux dirigeants (SAS vs SARL) sur les plans protection sociale et assurance-emprunteur.
 - Simulation : calcul d'impact financier d'une couverture avec et sans clause Musel.
 - Atelier : audit individuel de sa couverture.
-

Compétences visées

- Identifier les lacunes de sa protection sociale et financière.
 - Comprendre et appliquer les bonnes pratiques en assurance et prévoyance.
 - Construire une couverture complète et cohérente pour le dirigeant et son entreprise.
-

Méthodes pédagogiques

- Co-animation par un **expert-comptable** et un **courtier en assurance**.
 - Études de cas réels, comparatifs chiffrés et ateliers d'audit.
 - Supports remis : fiches synthèses, tableau comparatif des statuts, grille d'audit personnelle.
-

Modalités d'évaluation

- **Avant la formation** : questionnaire de positionnement.
 - **Pendant** : cas pratiques et quiz d'application.
 - **Après** : QCM de validation des acquis.
 - Attestation individuelle de fin de formation remise à chaque participant.
-

KYMA FORMATION

N° SIRET : 938 525 946 00027

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture de région BRETAGNE sous le n° 53351254735. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.

En cours de certification QUALIOPI

Encadrement et profil des formateurs

- **Mélanie Renaud**, formatrice en éducation financière et patrimoniale.
 - **Co-intervenants** : expert-comptable et/ou courtier en assurance.
-

Accessibilité et inscription

Formation ouverte à tout public.

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Inscription par convention – entrée possible sous 15 jours maximum.

Tarif : 800 € HT / journée (7h)

KYMA FORMATION

N° SIRET : 938 525 946 00027

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture de région BRETAGNE sous le n° 53351254735. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.

En cours de certification QUALIOPI